

COMMUNE de MONTMAIN
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Martine DÉCHAUD, Maire.

Étaient présents : Mme Martine DÉCHAUD, M. Samuel TRULLARD, Mme Sophie CHAVATTE, M. Jean-François FAIVRE, Mmes Anita LETEURTOIS, Dominique POLLIART, Valérie PEREZ, MM. Anli TAOIKALI ABDALLAH, et Fabrice ROUSSEAU.

Était excusé : M. Bernard SAGRANGE a donné pouvoir à M. Jean-François FAIVRE.

VOTE des TAXES 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taxes pour l'année 2024, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 35.62 %.
- Taxe foncière (non bâti) : 45.47 %.
- Taxe d'habitation : 7.81 %.

SPECTACLE de NOËL

Mme Sophie CHAVATTE fait part de la proposition de spectacle, alliant la magie et les ballons, de l'association « R' de Cirque » pour le prochain arbre de Noël des enfants, d'un montant TTC de 850.00 €.

Les membres présents émettent un avis favorable.

MATÉRIEL INFORMATIQUE - MAIRIE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'échéance du contrat de location du matériel informatique avec la Sté Rex Rotary fin juin 2024. Au vu du coût annuel pour la location, soit 1 500.00 €, il est proposé un devis comprenant l'achat d'un mini PC avec une sauvegarde externe par abonnement annuel, d'un montant total de 768.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté de la Sté Webmind pour un montant HT de 768.00 €.

Informations et questions diverses :

- Les tours de garde sont organisés pour les élections Européennes du 9 juin prochain.
- Mme Sophie CHAVATTE propose l'organisation des festivités du 14 juillet, par un repas la veille au soir. Les membres présents émettent un avis favorable et la charge de prendre contact auprès de traiteurs.
- Madame le Maire rappelle la procédure d'application de la loi d'accélération des énergies renouvelables et présente la carte communale avec des exemples de zones à présenter lors de la concertation publique fixée au 17 avril à 18h30 à la mairie.
- Une demande de destruction de nuisibles émanant d'un habitant a été déclarée auprès des services de la Direction Départementale des Territoires.

La séance a été levée à 20h30 et les membres présents ont signé le registre.

Le Maire,
Martine DÉCHAUD